République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL
15 mai 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 20 mai 2025

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025-04-01	Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-02	Adhésion et paiement de la cotisation annuelle à l'Association Praz de Lys Sommand Tourisme	Adoptée à l'unanimité
2025-04-03	Vote d'une subvention complémentaire à une association pour l'année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-04	Date d'exploitation et tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Eté 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-05	Tarifs de la garderie de Sommand – Saison d'hiver 2025/2026	Adoptée à l'unanimité
2025-04-06	Budget Eau et Assainissement - Autorisation de programme -Projet de construction de l'unité d'ultrafiltration de DECHAMP	Adoptée à l'unanimité
2025-04-07	- Location du droit de chasse sur les propriétés communales	Adoptée à l'unanimité
2025-04-08	Avenant n°1 au bail commercial avec la société « Les Ailes du Giffre » – Autorisation de sous-location temporaire et modification de la destination des lieux	Adoptée à l'unanimité
2025-04-09	Marché de travaux - T-2024-03 – Attribution d'un marché public - Projet de construction de l'unité d'ultrafiltration de Dechamp	Adoptée à l'unanimité
2025-04-10	Approbation de la convention de groupement de commandes entre la CCMG et ses communes membres pour la passation d'un accord-cadre pour le fauchage et l'élagage des bords de voirie	Adoptée à l'unanimité
2005-04-11	Personnels contractuels – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-12	Mise à disposition de personnel sur le temps méridien avec l'association « Les Petits montagnards »	Adoptée à l'unanimité
2025-04-13	Demandes de branchement au réseau public d'eau potable	Adoptée à l'unanimité
2025-04-14	Délégation de service public : Rapport annuel du concessionnaire SPL LA RAMAZ pour la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique – Exercice 2024	Adoptée à l'unanimité

Fait à Mieussy, le 20 mai 2025

Liste affichée en mairie et publiée sur le site internet le 20 mai 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0401-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-01 **Adoptée à l'unanimité**	**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 27 mars 2025 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE DE MIEUSSY (74440)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0402-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-02 **Adoptée à l'unanimité**	**FINANCES LOCALES - Adhésion et paiement de la cotisation annuelle à l'Association Praz de Lys Sommand Tourisme**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal,

Vu l'appel de cotisation 2025 de l'Association Praz de Lys Sommand Tourisme, association œuvrant pour la promotion touristique de la destination Praz de Lys Sommand et des villages de Taninges et Mieussy,

Vu l'intérêt communal que représente l'adhésion à cette association pour le développement et la valorisation de l'offre touristique de la commune de Mieussy,

Vu la nécessité d'assurer le règlement de la cotisation annuelle fixée à 237 € pour l'année 2025,

Considérant que l'adhésion à l'Association Praz de Lys Sommand Tourisme permet à la commune de Mieussy de bénéficier d'actions de promotion, d'informations et de services touristiques en faveur de ses habitants et de ses acteurs économiques,

Considérant que le versement de la cotisation annuelle conditionne l'accès à ces services et la participation de la commune à la vie associative et décisionnelle de l'Association,

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0402-DE

Considérant que la décision d'adhérer à une association et de régler la cotisation relève de la compétence du Conseil Municipal et non du seul Maire,

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer pour l'année 2025 à l'Association Praz de Lys Sommand Tourisme ;
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 237 € au titre de l'année civile 2025 ;

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Le Maire,

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0403-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-03 **Adoptée à l'unanimité**	**FINANCES LOCALES – Vote d'une subvention complémentaire à une association pour l'année 2025**

RAPPORTEUR : Madame Séverine DESESQUELLES
Il est présenté aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention complémentaire pour l'année 2025 telle qu'étudiée en commission :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2025
L'association des lieutenants de louveterie de la Haute-Savoie	200 €

Après exposé et avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention pour l'exercice 2025 tel que présenté dans le tableau
- **DIT** que la somme est inscrite au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
Séverine DESESQUELLES

MAIRIE de MIEUSSY (74)

Le Maire,
Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0404-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-04 **Adoptée à l'unanimité**	**FINANCES LOCALES - Date d'exploitation et tarifs station Praz-de-Lys/Sommand – Eté 2025**

Rapporteur : Monsieur BOSSUT Xavier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SPL La Ramaz concernant les tarifs pour la saison d'été 2025, à savoir :

Tarifs Haut-Fleury – Eté 2025 – Du samedi 5 juillet au dimanche 24 août 2025		
	ADULTE	ENFANT
Aller simple	6.00 €	4.00 €
Aller/retour	8.00 €	6.00 €

Tarifs FAT SCOOT – Eté 2025 – Du samedi 5 juillet au dimanche 24 août 2025		
	ADULTE	ENFANT
1 descente	3.50 €	
5 descentes	14,00 €	
10 descentes	24,50 €	

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0404-DE

M. Le Maire précise que les dates d'exploitation seront les suivantes :
Du Samedi 05 juillet au dimanche 24 août 2025.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison d'été 2025, tel que présenté dans l'exposé ci-avant.
- **APPROUVE** les dates d'exploitation pour la saison été 2025.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0405-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-05 **Adoptée à l'unanimité**	**FINANCES LOCALES - Tarifs de la garderie de Sommand – Saison d'hiver 2025/2026**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-04-04 en date du 19/05/2022 fixant les tarifs de la garderie de Sommand pour l'hiver 2022/2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la garderie de Sommand pour l'hiver 2022/2023 et présente la révision des tarifs pour la prochaine saison d'hiver 2025/2026, comme suit :

DURÉE	TARIFS HIVER 2022/2023	PROPOSITION TARIFS HIVER 2025/2026
Tarif horaire	8,50 €	8,50 €
Demi-journée	20 €	20 €
Journée	36 €	36 €
6 demi-journées	100 €	100 €
6 journées	190 €	190 €

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0405-DE

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de la garderie de Sommand pour la saison d'hiver 2025/2026 comme suit :

DURÉE	PROPOSITION TARIFS HIVER 2025/2026
Tarif horaire	8,50 €
Demi-journée	20 €
Journée	36 €
6 demi-journées	100 €
6 journées :	190 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0406-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier **BOSSUT**,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-06 **Adoptée à l'unanimité**	**FINANCES LOCALES – Budget Eau et Assainissement - Autorisation de programme -Projet de construction de l'unité d'ultrafiltration de DECHAMP**

RAPPORTEUR : Monsieur Didier JANCART, adjoint au Maire

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu l'article R.2311-9 du CGCT précisant les modalités de vote et de suivi des AP/CP ;

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0406-DE

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter du budget 2025 « eau et assainissement », un projet d'investissement pluriannuel de la commune en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M49.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Le projet global de construction d'une usine de microfiltration d'un montant HT de 1 273 000 €.
Dans le cadre du projet de construction d'une usine d'ultrafiltration dans le secteur de DECHAMP, il convient de rappeler que cette opération s'inscrit dans la volonté de la commune de Mieussy d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée à la population.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une autorisation de programme (AP) de 1 273 000 € HT pour le financement de l'opération « Construction d'une usine de microfiltration », conformément à l'article R.2311-9 du CGCT.

- **DECIDE** de répartir les crédits de paiement (CP) comme suit :

Crédits de paiement	2025	2026	Total
Ventilation initiale	1 096 000 €	177 000 €	**1 273 000 €**

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0406-DE

Financement prévisionnel	2025	2026	Total
Emprunt	843 000 €		843 000 €
Subvention départementale	253 000 €	177 000 €	430 000 €
Total	**1 096 000 €**	**177 000 €**	**1 273 000 €**

- **PRECISE** que cette AP constitue la limite supérieure des engagements financiers pluriannuels liés au projet, conformément à l'article L.2311-3 du CGCT.

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des CP annuels votés, après affectation de l'AP à l'opération concernée.

- **DEMANDE** un bilan annuel d'exécution des AP/CP lors de l'examen du compte administratif, incluant l'état d'avancement des crédits.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0407B-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier **BOSSUT**,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-07 **Adoptée à l'unanimité**	**DOMAINE ET PATRIMOINE - Location du droit de chasse sur les propriétés communales**

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY, adjointe au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé communal,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à l'exercice du droit de chasse et à la création des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA),

Vu la nécessité pour la commune de louer le droit de chasse sur ses propriétés afin d'assurer une gestion équilibrée de la faune et du territoire,

Considérant que la commune de Mieussy est propriétaire de parcelles sur lesquelles elle détient le droit de chasse,

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0407B-DE

Considérant que l'ACCA de Mieussy a manifesté son intérêt pour la location de ce droit de chasse ;

Considérant qu'il convient d'encadrer la location du droit de chasse détenu par la commune de Mieussy au profit de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Mieussy.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail de chasse annexé à la présente ;
- **FIXE** la durée du présent bail à 9 années :
- **FIXE** la location à titre gracieux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0408-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **Mélissa BERTHAUD** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-08 **Adoptée à l'unanimité**	**DOMAINE ET PATRIMOINE - Avenant n°1 au bail commercial avec la société « Les Ailes du Giffre » – Autorisation de sous-location temporaire et modification de la destination des lieux**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023-10-02 du 9 novembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'un bail commercial avec la société « Les Ailes du Giffre » pour l'exploitation d'activités liées au parapente sur le terrain communal situé 700 route de l'Étroit Denté, pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2023, moyennant un loyer annuel de 707,38 € HT, indexé sur l'indice du coût de la construction.

La société « Les Ailes du Giffre » a sollicité l'autorisation de sous-louer temporairement une partie du terrain à Mme Charlie Sylvestre, afin d'y installer un food-truck du 15 juin au 15 septembre 2025. Cette sous-location implique une modification temporaire de la destination des lieux pour permettre une activité commerciale de restauration mobile. Il est également proposé d'augmenter le loyer de 300 € pour la période de sous-location.

VU le bail commercial signé le 15 décembre 2023 ;
VU : Le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT : La volonté de la commune de favoriser un service de proximité pour les usagers de l'espace de sport et de loisirs ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0408-DE

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au bail commercial avec la société « Les Ailes du Giffre » autorisant, à titre temporaire, la sous-location partielle du terrain à Mme Charlie Sylvestre pour l'installation d'un food-truck du 15 juin au 15 septembre 2025, et la modification temporaire de la destination des lieux à cette fin ;

- **FIXE** une augmentation temporaire du loyer de 300 € pour la période de sous-location ;

- **DIT** que toutes les autres dispositions du bail initial du 15 décembre 2023 demeurent inchangées ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0409-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **Mélissa BERTHAUD** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-09 **Adoptée à l'unanimité**	**COMMANDE PUBLIQUE - Marché de travaux - T-2024-03 – Attribution d'un marché public -Projet de construction de l'unité d'ultrafiltration de Dechamp**

RAPPORTEUR : Monsieur JANCART Didier

VU le Code de la Commande Publique notamment l'article L.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres/Commission Marchés à Procédure Adaptée (CAO/MAPA) en date du 06 mai 2025 ;

Pour rappel, la commune de Mieussy a engagé le projet de construction d'une usine d'ultrafiltration à Dechamp.

Les travaux sont réalisés en un seul lot, ils comportent notamment :

- Travaux de construction de stations de traitement de l'eau potable ;
-Travaux de terrassement ;
-Travaux de gros œuvre en béton ;
- Revêtement de sols et de murs.

A cet effet, un marché de travaux à procédure adaptée ouverte a été engagé.
La consultation a été publiée le 06/12/2024 sur le site www.mp74.fr et est parue le 06/12/2024 dans le BOAMP.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0409-DE

A la date limite de réception des offres fixée le 10/03/2025 à 12h00, quatre entr

Une candidature a été retenue – l'entreprise SOGEA.

La commission d'appel d'offres (avis consultatif) a ensuite procédé à l'analyse des offres conformément aux critères et pondération du règlement de consultation à savoir :

Les travaux de construction de l'unité d'ultrafiltration de Dechamp :

- Critère prix : 50 %
- Critère valeur technique : 50 %

Lot unique :

Classement n°1 : hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 et 2 :

Candidat	Note prix	Note technique	Note globale	Classement
SOGEA	45.86	50	95.86	**1**
SOURCES	50	40.47	90.47	**2**
SAUR (base)	37.32	47.67	84.98	**3**
HYDREA	42.29	41.05	83.34	**4**
SAUR (variante)	37.56	43.77	81.34	**5**

Classement n°2 : prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 et 2 comprises :

Candidat	Note prix	Note technique	Note globale	Classement
SOGEA	45.26	50	95.26	**1**
SOURCES	50	40.47	90.47	**2**
SAUR (base)	37.94	47.67	85.60	**3**
HYDREA	42.74	41.05	83.79	**4**
SAUR (variante)	38.18	43.77	81.96	**5**

Classement n°3 : prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 comprise et optimisée et n°2 comprise :

Candidat	Note prix	Note technique	Note globale	Classement
SOGEA	46.29	50	96.29	**1**
SOURCES	50	40.47	90.47	**2**
SAUR (base)	37.94	47.67	85.60	**3**
HYDREA	42.74	41.05	83.79	**4**
SAUR (variante)	38.18	43.77	81.96	**5**

La commission d'appel d'offre a désigné (avis consultatif), selon l'analyse des offres et critères énoncés ci-dessus, l'offre la plus avantageuse :

- Offre de l'entreprise SOGEA d'un montant de 1 272 918 euros HT pour le lot unique. Cette offre contient la **PSE n°1 comprise et optimisée n°2 comprise** (classement n°3)

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0409-DE

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux relatif aux travaux de construction de l'unité d'ultrafiltration de Dechamp à l'entreprise SOGEA d'un montant de 1 272 918 euros HT soit 1 527 501.60 € TTC dont PSE n°1 comprise et optimisée et n°2 comprise ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0410-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-10 **Adoptee à l'unanimité**	**COMMANDE PUBLIQUE - Approbation de la convention de groupement de commandes entre la CCMG et ses communes membres pour la passation d'un accord-cadre pour le fauchage et l'élagage des bords de voirie**

RAPPORTEUR : Jean GAUDIN, adjoint au Maire

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de faciliter la gestion des marchés de fauchage et d'élagage des bords de voirie à souscrire par les personnes publiques du territoire, de permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre propose à ses communes membres d'établir une convention de groupement de commande.

Les communes concernées sont : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix.
Il est proposé que la CCMG soit le coordonnateur du groupement.

Le marché se décompose en 2 lots :
- Lot n°1 : Fauchage

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0410-DE

- Lot n°2 : Élagage

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Il est donc proposé d'établir une convention (ci-annexée) entre les parties intéressées pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **METS** en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le fauchage et l'élagage des bords de voirie ;
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre soit coordonnatrice du groupement de commandes ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir ;
- **PRECISE** que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les collectivités concernées ;
- **DESIGNE** Monsieur GAUDIN comme membre titulaire de la commission fauchage/élagage du groupement et Monsieur JANCART comme suppléant ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0411-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier **BOSSUT**,
Absent : Cyrille **JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : Séverine DESESQUELLES

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-11 **Adoptée à l'unanimité**	**FONCTION PUBLIQUE : Personnels contractuels – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2025**

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En outre, les employeurs territoriaux peuvent, en application de l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet accroissement est d'une durée maximale de six mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°19-DEL_2025 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0411-DE

Considérant que la délibération n°19-DEL_2025 ne prévoyait un accro[illegible] qu'au sein des services techniques pour assurer notamment le fleurissement de la commune, le nettoyage et l'entretien de la voirie et des espaces publics, l'entretien des bâtiments publics ainsi que le relevé des compteurs d'eau,
Considérant les changements organisationnels au sein des services administratifs et notamment la nécessité de réorganiser le classement et l'archivage des dossiers,
Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer :

- 1 emploi d'Agent des espaces verts : emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 31 mars 2025 et pour une durée de 6 mois,
- 3 emplois d'Agents polyvalents : emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 2 juin 2025, et pour une durée de 3 mois,
- 1 emploi d'agent administratif polyvalent : emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, à compter du 2 juin 2025 pour une durée d'un mois.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **CRÉÉ,** à compter du 31 mars 2025, et pour une durée de 6 mois, 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C ; l'agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en espaces verts à temps complet,

- **CRÉÉ,** à compter du 2 juin 2025, et pour une durée de 3 mois, 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C ; les agents recrutés effectueront les missions de fleurissement de la commune, de nettoyage et d'entretien de la voirie et des espaces publics, d'entretien des bâtiments publics ainsi que le relevé des compteurs d'eau, à temps complet,

- **CRÉÉ,** à compter du 2 juin 2025, et pour une durée d'un mois, 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C ; l'agent assurera les fonctions d'agent administratif polyvalent,

- **PRECISE** que ces emplois non permanents seront occupés par des agents recrutés par la voie d'un contrat à durée déterminée,

- **FIXE** la rémunération suivant la grille indiciaire des grades de recrutement,

- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0412-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-12 **Adoptée à l'unanimité**	**FONCTION PUBLIQUE : Mise à disposition de personnel sur le temps méridien avec l'association « Les Petits montagnards »**

RAPPORTEUR : Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Monsieur Xavier BOSSUT présente au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel de l'association « Les Petits Montagnards » au profit de la Commune de MIEUSSY.
Il s'agit d'une employée intervenant en qualité d'animatrice et agent de restauration scolaire sur le temps méridien notamment (Mme VIFFRAY Fanny). Cette employée pourra également intervenir ponctuellement afin d'accompagner les enfants pour le service minimum.
Cette convention précise notamment les missions du personnel mis à disposition ainsi que le coût horaire et précise que l'embauche est établie pour la période du 31 mars 2025 au 4 juillet 2025 inclus.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition intervenant avec l'association « Les Petits Montagnards » sur le temps méridien, concernant Mme VIFFRAY Fanny pour la période courant du 31 mars 2025 au 4 juillet 2025 inclus.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0412-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que toute pièce afférente à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0413-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier **BOSSUT**,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N°2025-04-13 **Adoptée à l'unanimité**	**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Demandes de branchement au réseau public d'eau potable**

RAPPORTEUR : Didier JANCART – Adjoint au Maire

Il est présenté au Conseil Municipal trois nouvelles demandes de branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
  - BAUD Eve et Julien – route de la combe ;
- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
  - LAURENT Jérôme – 143 chemin de la Scie ;
- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
  - RUIZ Raphael – route de sur le mont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
Séverine DESESQUELLES

MAIRIE de MIEUSSY (Haute Savoie)

Le Maire,
Régis FORESTIER

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0414-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 15 mai 2025**
	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12 Absents : 7 dont 6 excusés
Pouvoirs : 06 (**Daniel MERCIER** ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER, **Patrick DUNAND** ayant donné pouvoir à Séverine DESESQUELLES, **BERTHAUD Mélissa** ayant donné pouvoir à Didier JANCART, **Christine GABARROU** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Jean-François GAUDIN** ayant donné, pouvoir à Elise MOGEON, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT,
Absent : **Cyrille JEAN**
Votants 18
Secrétaire de séance : **Séverine DESESQUELLES**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick		✓	MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine		✓	VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-04-14 **Adoptée à l'unanimité**	**ADMINISTRATION GENERALE : Délégation de service public : Rapport annuel du concessionnaire SPL LA RAMAZ pour la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique – Exercice 2024**

RAPPORTEUR : Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5 qui stipule que : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3 qui stipule que, « dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,

Vu le contrat de concession conclu le 10/08/2017 entre la commune de MIEUSSY et la SPL LA RAMAZ, confiant ainsi à la SPL LA RAMAZ la gestion du service public des remontées mécaniques,

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20/05/2025
ID : 074-217401835-20250515-DEL2025_0414-DE

la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique existantes sur le territoire de la commune de MIEUSSY,

Monsieur le Maire présente le rapport joint en Annexe_du concessionnaire relatif à l'exercice comptable 2023- 2024 s'appuyant sur les périodes suivantes :

- Période d'exploitation d'hiver théorique : du 16 décembre 2023 au 1er avril 2024
- Période d'exploitation d'été réalisée : du 6 juillet 2024 au 25 août 2024

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le rapport du concessionnaire de la SPL LA RAMAZ relatif à l'exercice 2023 -2024 portant sur la gestion du service public des remontées mécaniques, la gestion des pistes de ski alpin et du site nordique existantes sur le territoire de la commune de MIEUSSY.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Séverine DESESQUELLES

MAIRIE de MIEUSSY

Le Maire,

Régis FORESTIER